

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2023-118

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Madame Carine BION-HETET, Sixième Adjoint,
VU la demande formulée par l'entreprise Fer Art Forge (Saint Aubin des Bois) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement **rue des Bouchers** à l'occasion de la pose d'un balcon au n° 76 bis,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le **lundi 3 avril 2023**,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit le dimanche 02 avril 2023 18h00 au lundi 03 avril 2023 fin de l'intervention :

- Rue des Bouchers, sur 2 emplacements de stationnement situés face au n° 76.

Article 2 – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite le lundi 03 avril 2023 de 09h00 à 12h00 :

- Rue des Bouchers, sur la partie comprise entre la rue Genas Duhomme et la rue de Cabourg.

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par le demandeur.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze mars deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation
Carine BION-HETET
Sixième Adjoint

